IFFP

INSTITUT FÉDÉRAL DES
HAUTES ÉTUDES EN
FORMATION PROFESSIONNELLE

L'excellence suisse
en formation professionnelle

INSTRUMENTS POUR L'ÉVALUATION DE LA SÉRIE ZÉRO OU DES EXAMENS FINAUX DE LA PREMIÈRE PROCÉDURE DE QUALIFICATION

Description de l'offre

MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

Prescriptions sur la formation	Ordonnance sur la formation		Plan de formation
Planification de la mise en œuvre	Concept d'information et de formation (CIF)		
	Séance d'information		
Documents de mise en œuvre pour les lieux de formation	Entreprises formatrices	Cours interentreprises	Écoles professionnelles
	Programme de formation pour les entreprises formatrices	Programme de formation pour les cours interentreprises	Plan d'études pour les écoles professionnelles
	Dossier de formation		Plans d'enseignement
Dossier de prestations	Rapport de formation	Contrôle de compétence	Bulletin de notes
Documents de mise en œuvre de la procédure de qualification (PQ)	PQ avec examen final		
	Dispositions d'exécution relatives à la PQ avec examen final		
	Documents d'examen		
	Instruments d'évaluation		
Offre pour responsables de la formation professionnelle	Échanges d'expérience		Formation des EXP

Vue d'ensemble de l'offre

Evaluation de la série zéro ou des examens finaux de la première procédure de qualification – Offre	Prestations / Délimitations	Groupes cibles	Durée de la prestation de l'IFFP
Instruments pour l'évaluation de la série zéro ou des examens finaux de la 1re procédure de qualification	• Soutien dans l'élaboration des instruments d'évaluation • Participation à l'analyse des feedbacks et à l'adaptation des documents d'examen	Groupes d'auteur-e-s procédure de qualification	2 jours de travail

Description détaillée de l'offre

Idéalement, les examens finaux dans les domaines de qualification « Travail pratique » et « Connaissances professionnelles » sont élaborés et organisés en tant que série zéro avant la première procédure de qualification avec examen final. Les épreuves sont donc testées sur différents lieux d'examen et soumises, pour contrôle, aux expert-e-s et éventuellement aux candidat-e-s. Les remarques ainsi obtenues sont ensuite intégrées et permettent de finaliser les documents d'examen définitifs.

Les groupes d'auteur-e-s[1] mis en place pour l'évaluation de la série zéro établissent un concept d'évaluation comprenant les objectifs, la définition du groupe de personnes à interroger, les thèmes à aborder et les questions à poser. Les questions peuvent porter sur des thèmes relatifs à l'organisation, au temps et/ou aux contenus. Les remarques sont demandées soit uniquement aux expert-e-s aux examens soit aussi à des candidat-e-s. Les questions sont en général posées par écrit sous la forme d'un questionnaire (version papier ou en ligne).

Si aucune série zéro n'est élaborée pour des raisons de temps et/ou d'organisation, les examens finaux de la première procédure de qualification doivent être évalués avec le plus grand soin. La procédure prévue pour recueillir des feedbacks doit alors être adaptée. Il est envisageable de faire une enquête en ligne auprès de l'ensemble des expert-e-s aux examens et éventuellement de candidat-e-s, ou un sondage par échantillonnage.

Avantages

La réalisation et l'évaluation d'une série zéro peuvent contribuer, de manière significative, à la conception d'examens finaux fiables, valides, économiquement défendables et équitables. La série zéro permet de tester de nouvelles formes et épreuves d'examen, d'identifier rapidement d'éventuelles sources d'erreurs et d'y remédier avant que les examens définitifs ne soient élaborés. De plus, elle permet aux expert-e-s d'avoir un aperçu de la nouvelle procédure de qualification et de s'y préparer.

Si aucune série zéro n'est élaborée et que les examens définitifs élaborés pour la première fois selon les nouvelles dispositions sont évalués, l'avantage de l'évaluation réside dans le fait que les épreuves peuvent être adaptées pour la prochaine procédure de qualification avec examen final.

Critères de qualité

En fournissant cette prestation, nous nous basons sur les critères de qualité suivants :

- **L'évaluation de la série zéro, resp. des examens finaux après la première procédure de qualification fournit des résultats fiables et exploitables en vue de l'amélioration et du développement des examens.**
  Le moment choisi pour l'enquête permet d'assurer que les résultats sont encore disponibles chez les personnes concernées et peuvent être exploités en

[1] On entend par groupes d'auteur-e-s les groupes de travail mis en place par l'OrTra qui élaborent les épreuves d'examen, les grilles d'appréciation et les modèles de procès-verbaux pour les domaines de qualification « travail pratique » (TPP ou TPI), « connaissances professionnelles – écrit » et « connaissances professionnelles – oral », resp. pour les examens finaux ou partiels à l'exception de la culture générale selon l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle.

vue de l'élaboration des épreuves définitives ou de la prochaine procédure de qualification avec examen final. Les questionnaires sont standardisés afin que les résultats puissent être saisis sans équivoque et ne permettent aucune – ou quasiment aucune – marge d'interprétation. Ils sont également adaptés sur le fond et la forme afin de tenir compte des différents destinataires.

- **L'évaluation de la série zéro, resp. des examens finaux après la première procédure de qualification donne des indications sur le respect des critères qui étaient déterminants pour l'élaboration des différentes séries d'examen.**
  Les différentes formes d'examen sont soumises à des exigences de qualité précises (cf. information sur l'offre d'accompagnement des groupes d'auteur-e-s dans l'élaboration des documents d'examen). L'évaluation vise à vérifier dans quelle mesure ces exigences ont été respectées.

- **L'évaluation de la série zéro, resp. des examens finaux après la première procédure de qualification détermine si les épreuves d'examen permettent d'évaluer les compétences de la profession de manière valide et équitable.**
  Les épreuves élaborées pour l'examen doivent refléter la situation de travail concrète ainsi que les compétences opérationnelles du métier, telles qu'elles sont décrites dans le plan de formation et dans les dispositions d'exécution. Les épreuves (y compris les indications de temps et l'instruction des candidat-e-s) doivent refléter des exigences réelles et courantes. La complexité et la difficulté des épreuves doivent être comparables à celles qui existent dans la pratique. Certaines parties d'examen, telles que l'entretien professionnel en tant que partie des connaissances professionnelles, doivent être comparables en termes de niveau de complexité. La structure des instruments d'évaluation doit permettre d'effectuer ces vérifications.

- **L'évaluation de la série zéro, resp. des examens finaux après la première procédure de qualification sert à vérifier si les épreuves sont complètes.**
  Les épreuves doivent être structurées de manière homogène et formulées clairement. L'évaluation fournit des indications à ce sujet.

- **L'évaluation de la série zéro, resp. des examens finaux après la première procédure de qualification vérifie si le processus d'appréciation peut être effectué de manière fiable et valide.**
  Il convient de demander si les documents disponibles permettent d'effectuer une appréciation fiable et valide. Les propositions de solutions sont-elles correctes ? Les critères d'évaluation sont-ils axés sur les épreuves ; sont-ils observables et mesurables ? Les modalités d'évaluation des prestations (système de notes ou de points) permettent-elles une interprétation différenciée ? Les formulaires de procès-verbaux sont-ils adaptés pour documenter clairement le déroulement de l'examen ? Ces questions, ainsi que d'autres, font partie de l'évaluation.

- **L'évaluation de la série zéro, resp. des examens finaux après la première procédure de qualification vérifie si les documents d'examen peuvent être utilisés.**
  Les documents pour l'examen doivent être complets, harmonisés entre eux, cohérents et ancrés dans la pratique.

- **L'évaluation de la série zéro, resp. des examens finaux après la première procédure de qualification prend acte des points critiques qui avaient donné lieu à des discussions lors de l'élaboration des documents.**
  Afin que les questions déjà abordées puissent être reprises, il faut que le processus d'élaboration soit encore en mémoire. Les auteur-e-s doivent donc analyser le processus d'élaboration des documents et identifier les obstacles et les difficultés rencontrés afin de les intégrer dans l'évaluation. Si, par exemple, l'introduction d'un nouveau système d'évaluation a donné lieu à des discussions controversées entre les auteur-e-s, il faut alors s'interroger: Quelles expériences ont été faites ? Les évaluations avec le nouveau système sont-elles plus équitables ou plus transparentes ?

Conditions cadres

Forme et durée
Le/la responsable de projet de l'IFFP conseille les groupes d'auteur-e-s ou les personnes responsables de l'évaluation dans l'élaboration des instruments et dans l'organisation de l'évaluation, dans l'exploitation des résultats et leur intégration dans les documents d'examen définitifs. L'accompagnement se fait lors de séances et sous la forme de remarques écrites sur les instruments élaborés par le groupe d'auteur-e-s.
L'IFFP dispose à cet effet de deux jours de travail financés par la Confédération.

Conditions préalables
L'évaluation est mandatée par la CSDPQ ou par l'OrTra. Elle est prévue de telle sorte que les expériences soient encore en mémoire des personnes visées (destinataires) et qu'il reste suffisamment de temps pour les adaptations et l'élaboration de la version définitive. Les groupes d'auteur-e-s participent à l'élaboration du questionnaire ou alors ils rédigent les questions et les présentent à l'OrTra ou à la CSDPQ.

Projet de référence

Technologue en production chimique et pharmaceutique CFC : évaluation des connaissances professionnelles écrites. Mandante : scienceindustries, c/o Aprentas, 2016.

Aide-plâtrier/Aide-plâtrière AFP et Plâtrier constructeur à sec/Plâtrière constructrice à sec CFC : évaluation des connaissances professionnelles écrites.
Mandante : Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres ASEPP, 2016.

Agent de transports publics/Agente de transports publics CFC : évaluation des connaissances professionnelles écrites. Mandante : Union des transports publics UTP VÖV, 2015.

Contact

Jean-Pierre Perdrizat
Responsable national du Centre pour le développement des métiers
Téléphone +41 58 458 22 53

zfb@iffp.swiss

Rolf Felser
Responsable de domaine
Téléphone +41 58 458 28 69

Mars 2018

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP
Case postale 192, 1000 Lausanne 16 Malley
+41 58 458 22 00, info@iffp.swiss, www.iffp.swiss